

Département du Nord

Commune  
de  
**BEAUMONT-en-CAMBRÉSIS**



Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 059-215900598-20260331-2026\_29-DE

# Commune de BEAUMONT-en-CAMBRÉSIS

## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

## **I. INTRODUCTION**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles relatives à la gestion financière de la commune, à travers le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice écoulé, ainsi que les grandes lignes du Budget Primitif de l'exercice à venir, soit jointe au budget primitif afin de permettre aux élus et aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette présentation sera disponible sur le site internet de la commune de BEAUMONT EN CAMBRESIS.

**Le Compte Financier Unique (CFU)**, mis en place dans le cadre de la réforme de la gestion publique locale, remplace deux documents qui étaient jusqu'ici séparés : le Compte Administratif (présenté par le maire, retraçant les dépenses et les recettes exécutées), et le Compte de Gestion (présenté par le comptable public).

Le CFU fusionne ces deux documents en un seul, plus clair, lisible et plus conforme aux normes comptables.

Ce document s'inscrit dans une démarche de simplification, de transparence et de renforcement du dialogue de gestion entre la commune de Beaumont en Cambrésis et les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Il constitue une vision partagée de l'exécution budgétaire et comptable de la commune, élaborée conjointement par l'ordonnateur et le comptable public et pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

### **Le CFU permet de :**

- Faire le bilan de l'année précédente, en montrant ce qui a été réellement dépensé et perçu,
- Vérifier que les engagements ont été respectés,
- Préparer l'avenir, en s'appuyant sur des chiffres fiables pour construire le budget de l'année suivante.

**Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité.**

### **Section de fonctionnement :**

- Dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.
- Dépenses et recettes qui sont reconduites chaque année.

### **Section d'investissement :**

- Opérations non répétitives modifiant le patrimoine de la collectivité

## II. PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE DE BEAUMONT EN CAMBRESIS

### RÉSULTATS 2025

Les réalisations budgétaires 2025 sont les suivantes :

✓ **Section de fonctionnement :**

- Dépenses : **271 094,55 €**
- Recettes : **317 794,42 €**

✓ **Section d'investissement :**

- Dépenses : **82 062,23 €**
- Recettes : **253 794,29€**

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisation de l'exercice 2025	Section de fonctionnement	271 049,55 €	317 794,42 €	46 744,87 €
	Section d'investissement	82 062,23 €	253 794,29 €	171 732,06 €
Reports de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	/	122 718,19 €	122 718,19 €
	Section d'investissement	186 155,32 €	/	- 186 155,32 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2025</b>		<b>539 267,10 €</b>	<b>694 306,90 €</b>	<b>155 039,80 €</b>
Restes à réaliser	Section d'investissement	/	/	/
<b>RESULTAT FINAL 2025</b>		<b>539 267,10 €</b>	<b>694 306,90 €</b>	<b>155 039,80 €</b>

A la clôture de l'exercice 2025, le CFU du budget principal fait apparaître un résultat cumulé de **155 039,80 €** se décomposant comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé :	<b>169 463,06 €</b>
Déficit d'investissement cumulé :	<b>- 14 423,26 €</b>
Restes à réaliser :	<b>/ €</b>
Résultat cumulé :	<b>155 039,80 €</b>

## PRÉSENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### • Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux

#### a. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité : charges à caractère général (achats de fournitures, énergie, entretien des bâtiments et des voiries, assurances ...), les prestations de service effectuées, les charges de personnel, les autres charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions aux associations, participation à d'autres collectivités ou organismes), les intérêts d'emprunt à payer.

#### b. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement des communes sont impactées par la baisse des dotations en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

##### A. Les Impôts Directs Locaux

##### B. Les dotations versées par l'Etat

##### C. Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

## ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### ⇒ Les dépenses de fonctionnement

#### • Généralités

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées par les salaires et indemnités versés, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

#### ✓ Répartition des dépenses par chapitres

##### Chapitre 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services communaux qui ne sont pas des frais de personnel ou des charges financières comme l'alimentation (Cantine scolaire), le chauffage urbain, l'électricité, eau et assainissement, contrats de maintenance et prestations de services, contrats assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courants aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la commune

↳ Les charges à caractère générales s'élèvent à **71 669,44 €** et enregistrent une diminution pour la deuxième année consécutive (**72 357 € en 2024**).

♯ Cette baisse est d'autant plus remarquable qu'elle inclut des dépenses sensibles à l'inflation comme l'**alimentation (16 016 €)** et l'**énergie (plus de 13 400 € cumulés pour l'électricité et le chauffage)**.

Cela démontre une gestion efficace des contrats et des consommations de la commune.

## Chapitre 012 - CHARGES DE PERSONNEL

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges de personnel et frais poste de dépense le plus important dans le budget de fonctionnement d'une commune. Il comprend principalement :

- **Les rémunérations principales** : Les traitements des fonctionnaires titulaires et les salaires des agents contractuels.
- **Les cotisations sociales** : Les charges versées par la mairie aux organismes sociaux (URSSAF, CNRACL pour la retraite, etc...).
- **Les prestations sociales directes** : Par exemple, le versement d'indemnités de maladie ou d'allocations de retour à l'emploi.
- **Les frais accessoires** : Les remboursements de frais de déplacements, les frais de formation du personnel, ou encore les assurances liées aux risques statutaires (accidents du travail).

↳ Le montant s'élève à **137 253,30 €**. Ce chapitre est stable par rapport à l'année précédente (**138 713 €**), ce qui témoigne d'une maîtrise de la masse salariale de la commune.

## Chapitre 65 – AUTRE CHARGES DE GESTION COURANTE

Bien que le détail article par article ne peut être entièrement listé dans la présente note, ce chapitre comprend principalement pour la commune :

- **Les subventions de fonctionnement** : Versées aux associations locales.
- **Les indemnités des élus** : Les sommes versées au maire et aux adjoints pour l'exercice de leurs fonctions.
- **Les contributions aux organismes de regroupement** : Versements à des syndicats intercommunaux (incendie, électricité, etc.) auxquels la commune adhère, comme le SIDEC.

↳ Le montant total réalisé pour ce chapitre en 2025 s'élève à **55 545,52 €**.

■ En 2025, la commune a maintenu son soutien aux associations ; le montant des subventions versés aux associations de droit privé est de **4 200,00 €**. Cette dépense enregistre une légère progression par rapport à 2024 (3 930 €), témoignant de la volonté municipale d'accompagner le dynamisme associatif local. Ce soutien financier global aux structures de proximité reste maîtrisé et s'inscrit dans la continuité des exercices précédents.

■ Pour l'exercice 2025, le montant total des indemnités des élus (Maire et adjoints) s'élève à **23 280,00 €**. En 2024, ce montant était de 23 095,00 €. On observe une très légère hausse de 185 € (+0,8 %), ce qui correspond généralement à l'ajustement automatique lié à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (qui sert de base de calcul aux indemnités).

C'est une dépense stable qui représente environ 8,6 % des dépenses totales de fonctionnement en 2025.

### ■ **Focus sur la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**

La contribution au SDIS dont le montant est fixé selon les modalités prévues par la réglementation départementale représente une dépense obligatoire ne relevant pas de libre administration de la commune et croissante des charges de gestion courante de la commune.

Entre 2022 et 2025, cette dépense a connu une progression constante :

- **2022** : 13 195,58 €
- **2023** : 13 929,26 € (+ 5,5 %)
- **2024** : 14 878,00 € (+ 6,8 %)
- **2025** : **15 606,00 €** (+ 4,9 %)

Sur l'ensemble de la période 2022–2025, la contribution de Beaumont-en-Cambresis au service d'incendie a augmenté de **2 410,42 €**, soit une hausse globale de **18,27 %**.

Cette évolution, bien que subie par la collectivité car déterminée à l'échelon départemental, témoigne du coût croissant des services de secours et de sécurité civile. Il est à noter que pour l'exercice 2025, malgré cette pression inflationniste, la commune a su absorber cette hausse de 728 € par rapport à l'an dernier sans compromettre l'équilibre du chapitre 65, restant ainsi en deçà des crédits initialement votés.

Malgré la progression constante de la contribution obligatoire au SDIS (+5,3%), la commune maintient son soutien aux associations tout en restant en deçà des prévisions budgétaires initiales du chapitre 65 (61 906 € ouverts contre 55 545 € mandatés).

## **Chapitre 66 – CHARGES FINANCIERES**

Ce chapitre retrace principalement les coûts liés à la dette et à la trésorerie. Quand la commune rembourse un prêt, elle paie une partie du capital (en section d'investissement) et une partie d'intérêts (ici, au chapitre 66 en section de fonctionnement). Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Les charges financières s'établissent à **5 954,29 €** contre **6 719 € en 2024**. Cette baisse de **11,4 %** est un excellent indicateur. Elle signifie que la commune se désendette (le capital restant à rembourser diminue, donc les intérêts diminuent aussi) Cela libère de l'autofinancement pour les projets de la commune.

En résumé, les dépenses de fonctionnement de 2025 (271 049,55 €) sont en baisse par rapport à 2024. On observe une légère baisse de 1 744,83 €, soit environ -0,64 %.

Les charges générales (Chapitre 011) reculent à 71 669,44 € et les frais de personnel (012) se stabilisent à 137 253,30 €. Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) s'élèvent à 55 545,52 €, absorbant la hausse de la contribution au SDIS (passée de 13 195 € en 2022 à 15 606 € en 2025). Enfin, les intérêts de la dette (Chapitre 66) chutent de 11,4 % (5 954,29 €).

**Cette rigueur permet de dégager un excédent de fonctionnement de 46 744,87 €.**

### **⇒ Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, loyers, location de la salle Ancienne Ecole des Filles, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux participations d'organismes.

**Les principales recettes de la commune sont :**

- Les produits des services et du domaine (Chapitre 70)
- Les impôts et taxes (Chapitre 73)
- Les dotations et participations (Chapitre 74)
- Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75)
- Les excédents reportés (Chapitre 002)

L'ensemble des recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **317 794,42 €** en 2025, contre **320 147,07 €** en 2024. On observe une légère diminution des recettes de **-2 352,65 €**, soit une baisse de **-0,73 %**.

## ✓ Répartition des recettes par chapitres

### Chapitre 70 – PRODUITS DE SERVICES, DOMAINE, VENTES DIVERSES

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les recettes de restauration et les autres prestations de services notamment les concessions dans le cimetière.

↪ Le montant total réalisé pour ce chapitre en 2025 s'élève à **13 134 €**.

Ce chapitre est en net recul par rapport à 2024 (16 590,00 €), soit une baisse de **20,8 %**, ce qui pèse sur le total des recettes réelles.

### Chapitre 73 – IMPOTS ET TAXES

Ce chapitre concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale. Elle reste stable malgré les variations économiques, ce qui sécurise le financement des services publics locaux.

↪ Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à **144 014,84 €** en 2025 avec une progression de **0,67 %** par rapport aux **143 057,84 €** réalisés en 2024.

Cette hausse de moins de 1 % indique que la ressource fiscale est structurellement stable. Elle ne repose pas sur une augmentation des taux communaux, mais plus probablement sur la revalorisation annuelle des bases décidée au niveau national.

Avec un taux de réalisation de **99,6 %** en 2025 (contre 99,9 % en 2024), la commune démontre une excellente maîtrise de ses prévisions budgétaires. Les recettes attendues sont quasiment identiques aux recettes encaissées.

Ce chapitre représente à lui seul **45,3 % des recettes réelles** de fonctionnement en 2025. C'est le véritable socle financier qui garantit l'autonomie de la commune face aux baisses des dotations d'État.

### Chapitre 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Ce chapitre inclut la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'État versée aux collectivités territoriales, qui constitue une ressource structurelle indispensable pour l'équilibre du budget communal.

Il intègre également le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) pour la partie fonctionnement, la dotation de solidarité du Département, ainsi que les dotations spécifiques liées à l'exercice des mandats locaux (dotations aux élus).

↪ Les dotations et participations s'établissent à **107 871,10 €** en 2025 contre **110 401,45 €** en 2024, soit une baisse de **2,29 %**.

Cette évolution s'explique par la variation annuelle des critères de répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et des fonds de péréquation. Ces enveloppes sont recalculées chaque année par l'État en fonction du potentiel fiscal et de la population, ce qui peut entraîner des ajustements à la baisse selon les équilibres nationaux. Ce recul des concours financiers extérieurs de **2 530 €** est toutefois absorbé par la stabilité des autres recettes de la section.

### Chapitre 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ce chapitre est principalement constitué des recettes issues de l'encaissement de la location de la salle « Ancienne École des Filles », ces locations s'élevant à **5 401,92 €** en 2025 contre **4 009,83 €** en 2024.

Les produits de gestion courante s'établissent à **7 786,04 €** en 2025 contre **4 740,26 €** en 2024, soit une hausse significative de **64,25 %**.

En résumé, l'exercice est marqué par une **baisse de 2,29 % des dotations de l'État (Chapitre 74)**, soit une perte de 2 530 € due au recalcul national des critères de la DGF et de la péréquation. Ce recul, couplé à la **chute de 20,8 % des produits de services (Chapitre 70)**, pèse sur les recettes réelles.

Toutefois, la stabilité de la fiscalité locale (**45,3 % du budget**) et le dynamisme de la location de salle (**+64 %**) permettent de compenser ces baisses et de sécuriser l'équilibre budgétaire sans augmenter les taux communaux.

## CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

**1. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE**, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (fiscalité, dotations, loyers) soit **317 794,42 €** et les dépenses réelles de fonctionnement (salaires, factures d'énergie, assurances) **271 049,55 €**, s'élève à **46 744,87 €**. Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

La commune dégage un excédent d'exploitation positif de **46 745 €** environ. Cela représente environ **102 € par habitant**. Par rapport à l'exercice précédent (résultat de fonctionnement N-1 reporté soit 240 181,67 € avant affectation), on observe une forte baisse de la CAF brute en 2025.

**2. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE**, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute soit **46 744,87 €** amputée du remboursement du capital de la dette de l'exercice soit **30 596,15 €**, s'élève à **16 148,72 €**

Après remboursement du capital de la dette, il reste **16 149 €** de capacité nette d'autofinancement soit **35 € par habitant**. C'est positif, mais très faible.

La CAF brute reste correcte et positive, mais la CAF nette est nettement plus faible. La commune rembourse plus de capital que prévu à cause du troisième emprunt. Elle conserve une marge d'autofinancement positive, mais très étroite. Cela limite fortement sa capacité à financer de nouveaux investissements sans augmentation de fiscalité, subventions ou nouvel emprunt.

## PRÉSENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### • Généralités

La section d'investissement comprend essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale.

Elle reflète les choix stratégiques et les projets structurants de la collectivité. Contrairement à la section de fonctionnement, les dépenses peuvent s'étaler sur plusieurs années via les autorisations de programme.

### a. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent aux achats ou travaux qui modifient ou augmentent le patrimoine communal. Cela inclut la construction ou la rénovation de bâtiments publics, l'aménagement de la voirie, l'achat de matériel ou de véhicules, ou encore les études préalables à de futurs projets. On y trouve également le remboursement du capital des emprunts.

## b. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement permettent de financer les projets et les recettes sont issues :

- Des subventions d'investissement reçues,
- Des dotations de l'Etat compensant le coût de la TVA sur les investissements,
- De la Taxe d'Aménagement,
- Des éventuels emprunts de l'exercice,
- De l'autofinancement, qui correspond en réalité à la part de l'excédent prévisionnel que la commune.

## ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### ⇒ Les dépenses d'investissement

#### • Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

☞ L'exercice 2025 se caractérise par une décreue significative des dépenses d'investissement brut de la commune. Celles-ci s'élèvent à **82 062,23 €**, contre **355 108,22 €** en 2024.

Cette variation s'explique par l'absence de grands chantiers structurants sur l'année écoulée, la municipalité ayant fait le choix de concentrer ses efforts sur l'entretien et l'amélioration thermique du patrimoine bâti existant.

#### Les principaux investissements 2025 sont les suivants :

##### ✦ **Bâtiments communaux**

- Remplacement de la chaudière gaz à condensation à l'école : (Subventionné à 50 % par le fonds de concours de la CA2C du Caudrésis- Catésis)	<b>5 064,00 €</b>
- Travaux de réfection de la toiture de l'école : (Subventionné à 50 % par le fonds de concours de la CA2C du Caudrésis- Catésis)	<b>26 082,60 €</b>
- Travaux complémentaires sur gouttières et solins de la toiture de l'école : (Subventionné à 50 % par le fonds de concours de la CA2C du Caudrésis- Catésis)	<b>2 808,00 €</b>
- Pose de volets roulants électrique à la Salle « Ancienne Ecole des Filles » : (Subventionné à 50 % par le fonds de concours de la CA2C du Caudrésis- Catésis)	<b>10 006,69 €</b>

##### ✦ **Foyer rural**

- Participation aux frais d'étude pour la rénovation énergétique du Foyer Rural d'Inchy-Beaumont :	<b>5692,43 €</b>
--	------------------

## ⇒ Les recettes d'investissement

### • Généralités

Les recettes d'investissement permettent de financer les projets à long terme de la commune (travaux, achats de gros matériel, remboursement de la dette). Contrairement au fonctionnement, ces recettes ne sont pas répétitives et dépendent des projets lancés.

Les ressources de la section d'investissement proviennent principalement de trois leviers :

- **L'autofinancement (Virement de la section de fonctionnement)** : En 2025, la commune a dégagé un excédent de fonctionnement de **46 744,87 €**. Une partie des résultats de fonctionnement de l'année précédente a également été affectée à l'investissement pour un montant de **117 463,48 €** afin de couvrir le besoin de financement.

- **Les subventions et fonds de concours** : les investissements de 2025 (chaudière, toiture école, volets) ont été optimisés grâce au soutien de la **CA2C**, avec un taux de subventionnement systématique de **50 %**.

- **Dotations et fonds divers (FCTVA et Taxe d'aménagement)** : Ces recettes automatiques (chapitre 10) complètent le financement des projets.

☞ Les recettes totales d'investissement réalisées en 2025 s'élèvent à **253 794,29 €**, un niveau très proche de celui de 2024 qui s'établissait à **257 932,28 €**.

### 1. Une exécution complète sans restes à réaliser

Contrairement à l'exercice 2024, l'année 2025 se distingue par une clôture nette des opérations de recettes :

En 2024, la commune affichait **68 691,84 €** de "restes à réaliser" en recettes, correspondant intégralement à des subventions d'investissement notifiées mais non encore encaissées au 31 décembre.

En 2025, il n'y a aucun reste à réaliser enregistré en recettes d'investissement. Cela indique que toutes les participations et subventions attendues ont été effectivement titrées et perçues sur l'exercice.

### 2. Équilibre du résultat d'investissement

Malgré des recettes de l'exercice supérieures aux dépenses réalisées (**253 794,29 €** de recettes contre **82 062,23 €** de dépenses), le résultat de clôture de la section d'investissement reste légèrement déficitaire :

**Solde de clôture 2025 : -14 423,26 €.**

Ce solde est en nette amélioration par rapport au déficit reporté de 2024 qui était de **-186 155,32 €**.

## LES PRINCIPAUX RATIOS

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 059-215900598-20260331-2026\_29-DE



La population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de la commune de BEAUMONT EN CAMBRESIS était de 459 habitants ;

### **A. NIVEAU DE L'ÉPARGNE BRUTE**

La capacité d'autofinancement brute au 31/12/2025 s'élève à 46 744,87 €, soit 102,06 € par habitant.

Ce montant est en-dessous des moyennes Départementale (166 €) et Nationale (165 €). Cela s'explique par une augmentation des charges de gestion en 2025, mais la capacité d'autofinancement reste positive, ce qui est l'essentiel pour l'équilibre.

### **B. NIVEAU DE L'ENDETTEMENT**

L'encours total de la dette s'établit à **252 029,91 €** au 31/12/2025, soit **550,28 € par habitant** ; ce qui est **au-dessus** des moyennes Régionale (444 €) et Nationale (489 €), mais proche de la moyenne Départementale (513 €).

### **C. FONDS DE ROULEMENT**

Le fonds de roulement en fin d'exercice (Résultat cumulé des deux sections) se porte à 155 039,80 €, soit 338,51 € par habitant ; ce qui est en-dessous des moyennes Départementale (840 €), Régionale (713 €), et Nationale (557 €).

### **D. CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT**

La capacité de désendettement se mesure en nombre d'années, en rapportant l'encours de la dette à la capacité d'autofinancement ; elle était au 31 décembre 2025 de près de 3,1 années (contre 2,9 années en 2024), contre 3,36 années en moyenne pour le département.

## APPRÉCIATION GÉNÉRALE

Le Compte Financier Unique confirme l'absence de dérive structurelle des charges à caractère général, la cohérence des évolutions constatées avec les décisions d'organisation et de gestion, et la maîtrise globale des dépenses de fonctionnement courant.

L'analyse des recettes de fonctionnement met en évidence une stabilité des ressources fiscales, une gestion rigoureuse des dotations et une capacité à dégager un excédent de clôture significatif de 169 463,06 €.

Malgré une légère diminution des recettes de fonctionnement entre 2024 et 2025 (- 4,20 %), les ressources demeurent à un niveau permettant d'assurer largement l'équilibre de la section de fonctionnement et de dégager une épargne brute solide.

L'analyse des dépenses d'investissement met en évidence une phase de consolidation budgétaire en 2025, après le pic d'investissement majeur de l'exercice 2024. L'effort s'est concentré sur l'entretien du patrimoine et la réduction du déficit d'investissement reporté.

Elle montre également une gestion maîtrisée du remboursement de la dette (diminution de l'encours de 30 596 €), sans nouveau recours à l'emprunt, et une cohérence parfaite entre les priorités d'équipement et la capacité financière réelle de la commune.

Fait à Beaumont en Cambrésis, le 31 mars 2026.

